



- Centre de produits Fruits à cidre
- Centre de produits Fruits à pépins de table
- Centre spécial Produits de fruits
- Centre spécial Transformation artisanale des fruits
- Comité Central
- Office fédéral de l'agriculture, Berne
- Organisation professionnelle Transformation (cidrerie/distillation)
- Présidents des centres fruitiers régionaux
- Stations cantonales d'arboriculture
- Swisscofel (commerce de gros de fruits à pépins)
- Union Suisse des Paysans, Berne

Zoug, le 27 Octobre 2011

Retenues définitives sur la récolte 2011

Les membres du Centre de produits (CP) pour les fruits à cidre de la Fruit-Union Suisse (FUS) ont discuté le 26 octobre 2011 de la situation actuelle sur le marché des fruits à cidre. Jusqu'au 23 octobre, les cidreries industrielles ont transformé environ 140 000 t de fruits à cidre au total (123 000 t de pommes et 17 000 t de poires). Les quantités récoltées jusqu'à la fin de la campagne sont évaluées à 178 000 t (160 000 t de pommes, 18 000 t de poires), ce qui dépasse très nettement les quantités annoncées par l'estimation de récolte. Cette différence s'explique par le grossissement inattendu des fruits qui a été favorisé par la météo automnale exceptionnelle. Un accroissement du diamètre du fruit de 1mm a pour conséquence une augmentation du rendement de 4 %.

Vu la situation exceptionnelle du marché, les membres du CP ont décidé les retenues suivantes :
pommes à cidre ordinaires : CHF 7.00 / 100 kg ; pommes à cidre spéciales : CHF 3.00 / 100 kg.
Une retenue de CHF 7.00 / 100 kg a de plus été introduite pour les fruits à cidre bio ordinaires.
Les retenues ont été calculées d'après les estimations quantitatives actuelles et les besoins financiers pour la commercialisation des excédents, en tenant compte des réserves du fonds pour les fruits à cidre.

Lors de sa conférence téléphonique du 26.10.2011, le Centre de produits fruits à cidre a fixé les prix indicatifs ci-dessous ainsi que les déductions applicables aux fruits à cidre de récolte 2011:

Récolte de fruits à cidre 2011

Prix indicatifs des fruits à cidre Suisses Garantie, conventionnels et autres contributions.

Les prix sont valables «franco entreprise de transformation qui produit du concentré ou sa station de ramassage».

Prix indicatifs pour les fruits à cidre (Fr. /100kg)

	Pommes à cidre		Poires à cidre	Autres fruits à cidre
	ordinaires	spéciales		
Suisse Garantie	26.00	33.00	23.00	18.00
Fruits à cidre conventionnels	24.00	31.00	21.00	18.00
Retenues fruits à cidres (Fr. /100kg)	7.00	3.00	2.00	7.00

Autres contributions

	Production	Cidrerie
Publicité collective	0.77	*)
Contribution Suisse Garantie	0.02	
Contribution à l'organisation professionnelle	0.16	*)

*)Contributions encaissées séparément

Total des déductions (Fr. /100kg)	Pommes à cidre		Poires à cidre	Autres fruits à cidre
	ordinaires	spéciales		
	7.95	3.95	2.95	7.95

Prix indicatifs des fruits à cidre BIO et autres contributions.

Les prix sont valables «franco entreprise de transformation qui produit du concentré ou sa station de ramassage».

Prix indicatifs pour les fruits à cidre Bio (Fr./100kg)	Pommes à cidre		Poires à cidre	Autres fruits à cidre
	ordinaires	spéciales		
Bourgeon Bio	33.00	39.00	28.00	18.00

Déduction du prix indicatif pour les fruits à cidre (Fr./100kg)

Retenues	Production	Cidrerie
Pommes à cidre ordinaires et autres fruits à cidre	7.00	
Pommes à cidre spéciales	0	
Poires à cidre	0	
Autres déductions		
Publicité collective	0.77	contributions encaissées séparément
Contribution pour l'organisation professionnelle Bio Suisse	0.16	contributions encaissées séparément
Total des déductions		
Pommes à cidre ordinaires/autres fruits à cidre	7.93	
Pommes à cidre spéciales	0.93	
Poires à cidre	0.93	

Décompte

Les contributions des **Producteurs** sont, comme auparavant, à déduire en même temps que la contribution pour la publicité collective lors de la livraison des fruits à cidre; elles sont transmises avec les fruits à cidre puis versées aux différents fonds de la FUS par la maison de transformation à la fin de la campagne de récolte.

Le formulaire de recensement correspondant sera envoyé aux cidreries à la fin de la campagne de transformation.

Nous attirons votre attention sur le fait que les contributions sur les fruits à cidre doivent être encaissées dans toute la Suisse, c'est à dire aussi sur les livraisons de fruits à cidre en provenance du Valais et des régions frontalières.

Meilleures salutations

Josiane Enggasser

Antonia Bruhin Züsli

Vice-directrice / Responsable transformation
Tél +41 (0)41 728 68 40, Fax +41 (0)41 728 68 00
E-Mail josiane.enggasser@swissfruit.ch

Collaboratrice transformation
Tél +41 (0)41 728 68 41, Fax +41 (0)41 728 68 00
E-Mail antonia.bruhin@swissfruit.ch